

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 12 février, à 20h35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville – salle des mariages – mairie déléguée de Condé-sur-Noireau à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 6 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 6 février 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX à Valérie DESQUESNE
Florence DUQUESNE à Benoît BALAIS
Patrick FENOUIL à Jean-Daniel GOUDIER

Sylvain GASCOUIN à Nathalie BOUILLARD
Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER

Absents excusés : Marie-Danielle DUPONT et Jean ELISABETH

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20240212-24_06223-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Nombre de conseillers	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 22	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 19	- contre : 5	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DEL.2024-011 - Implantation d'une ferme photovoltaïque – Avis sur les incidences environnementales du projet suite au dépôt du permis de construire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2022/023 du conseil municipal visant à désigner le lauréat de l'appel à projets lancé par la Commune pour l'implantation de la ferme solaire,
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.122-1 V, L.122-1-1 III et R122-7,

Pour mémoire, la société TRINA SOLAR a été désignée porteuse du projet de solarisation

Le site concerné est localisé dans une zone industrielle rue Jean Monnet, implanté sur une surface plane d'environ 8,5 hectares sur la rive Sud du Noireau.
Le projet de solarisation s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'ancienne friche industrielle Honeywell, par la production d'énergie photovoltaïque.

Considérant qu'avec la demande de permis de construire PC n°14174 23 R0012 déposée par TRINA SOLAR, représenté par Monsieur Jérôme SUDRES, en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser un parc photovoltaïque au sol Rue Jean Monnet (parcelles CM n°55), une étude environnementale au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement a été jointe,

Les articles L.122-1 et R122-7 du Code de l'environnement disposent que dans le cadre de l'instruction de ce permis de construire, le Conseil municipal de la commune d'implantation est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale,

Considérant que le parc projeté représente une surface clôturée de 64 800 m² d'une puissance de 6.576 MWc, en zone Ue du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau,

Considérant que le projet consiste en l'implantation de structures porteuses (ou tables photovoltaïques) seront installées sur plusieurs rangées fixes, parallèles les unes aux autres selon un axe Nord-sud et inclinées à 20° et écartées les unes des autres de 3,5 mètres et une hauteur maximale de 3,5 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ de 24 voix POUR et de 5 oppositions**

- **DONNE** un avis favorable au regard des incidences environnementales à la réalisation et à l'exploitation du projet de parc photovoltaïque au sol situé Rue Jean Monnet, parcelle cadastrée CM n°55, conformément aux articles L.122-1 et R122-7 du Code de l'environnement,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 12 février 2024

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

